



Webinaire gratuit

BIEN COMPRENDRE LES CONTRATS OBSÈQUES POUR LES MAJEURS PROTÉGÉS

Jeudi 22 juin 2023 de 11 h à 12 h 30

Cette 11e conférence en ligne, organisée par la Mutuelle Générale des Affaires sociales (MGAS), dédiée aux MJPM, abordera le sujet des contrats obsèques pour les majeurs protégés. Quelles sont les caractéristiques de ces contrats ? Quelles en sont les garanties ? Comment les mettre en place ?

Avec la participation de :

- **Vanessa Barthes, responsable plateforme de souscription Mésange Prévoyance,**
- **Hervé Lemoine-Lepareur, animateur commercial spécialiste majeurs protégés Mésange Prévoyance.**

Leur intervention sera suivie d'un temps d'échange avec les participants.

Ce webinaire est réservé aux MJPM.

Pour s'y inscrire, [cliquez ici.](#)

La mission du MJPM s'arrête au décès du majeur protégé. L'organisation des obsèques incombe à la famille. Pourtant, alors qu'il est relevé de ses fonctions, souvent, à la mort du majeur, le mandataire se trouve être sollicité par les pompes funèbres, les proches, ou d'autres acteurs de l'accompagnement de la personne, pour orchestrer ces derniers moments.

C'est pourquoi, il est préconisé d'anticiper cette éventualité, en faisant souscrire au majeur un contrat obsèques auprès d'un assureur conventionné. Si les assurances décès sont interdites, les conventions obsèques sont possibles, mais elles demandent un certain formalisme à respecter.



La Mutuelle Générale des Affaires Sociales propose des solutions en complémentaire santé et prévoyance spécifiques aux attentes et besoins des personnes sous mesure de protection juridique et de leur tuteur ou curateur.



MGAS votre partenaire professionnel

La MGAS vous propose des solutions en complémentaire santé adaptées aux besoins des personnes sous mesure de protection juridique, ainsi qu'à leurs mandataires, grâce à sa proximité et sa qualité de gestion. La MGAS est l'interlocuteur privilégié des MJPM en matière d'assurance santé et de prévoyance.

mgas.fr

La MGAS et ses partenaires mettent à votre disposition son « Extranet MJPM », réservé uniquement à des utilisateurs MJPM indépendants, préposés d'établissements ou salariés du service tutélaire d'une association. Cet extranet vous permet de contractualiser en ligne (adhésion, résiliation) au moyen d'une signature électronique à valeur légale, et d'avoir accès à des services (votre portefeuille en ligne, l'historisation de toutes les opérations au format PDF, la demande de réédition de cartes de tiers-payant, le téléchargement de documents d'information ou contractuels, les coordonnées de vos interlocuteurs, etc.).

La page d'accueil met à votre disposition des informations ciblées qui concernent votre secteur et votre actualité (CSS, déconfinement des MJPM, déduction des frais de tutelle ou de curatelle pour le calcul de l'impôt sur le revenu, etc.).

mjpm.mutuelle-europe.com

Contact presse

Justine Racinet, Chargée de communication MGAS
Tél.: 01 44 10 55 68 | justine.racinet@mgas.fr

96 avenue de Suffren, 75730 Paris Cedex 15
mgas.fr

